

Comment savoir si le mot « on » est un pronom personnel ?

- Le mot « on » est **un pronom personnel** s'il désigne des personnes bien identifiées dont on connaît le sexe et le nombre.
- On peut le remplacer par "tu, nous, vous".

Exemples :

- *Mon ami et moi, **on** est déjà arrivés.*
- Le mot « on » désigne des personnes bien identifiées et peut être remplacé par « nous ».
- C'est donc un pronom personnel.

Comment accorder le pronom personnel « on » ?

- Le verbe qui accompagne un pronom personnel « on » se conjugue toujours à la troisième personne du singulier.
- En revanche, l'adjectif ou le participe passé qui s'y rattache est toujours accordé en genre et en nombre.

Exemple :

- *Alors, mesdemoiselles, **on** est toutes **nées** en 1978.*
- Ici, le mot « on » est un pronom personnel.
- Le verbe « est née » est donc conjugué à la troisième personne du singulier.
- Le participe passé s'accorde au féminin pluriel.